



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 14/04/2023, retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les priorités pour la commune sont :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population,
- De soutenir l'économie locale,
- De limiter la progression des taux des taxes locales,
- De proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants,
- D'intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP VOTE 2023 (€)	dont crédits reportes en dépenses (€)	dont crédits reportes en recettes (€)
FONCTIONNEMENT	2 004 772.00	0	0
INVESTISSEMENT	2 538 510.60	995 968.60	777 874.00
TOTAL	4 543 282.60		

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 075 360€.

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre N°	Chapitre objet	Vote (BP) 2022	Vote (BP) 2023	Évolution en %
11	Charges à caractère général	425 200,00	436 500,00	2,66
12	Charges de personnel	703 150,00	733 550,00	4,32
22	Dépenses imprévues	-	-	
65	Autres charges de gestion courante	219 268,00	229 697,00	4,76
66	Charges financières	33 110,00	28 212,00	-14,79
67	Charges exceptionnelles	-	-	
68	Dotations aux provisions	400,00	1 100,00	175,00
DEPENSES REELLES		1 381 128,00	1 429 059,00	3,47
23	Virement à la section d'investissement	666 932,00	548 886,00	-17,70
042	Opérations d'ordre	27 300,00	26 827,00	-1,73
DEPENSES D'ORDRE		694 232,00	575 713,00	-17,07
TOTAL		2 075 360,00	2 004 772,00	-3,40

Les charges réelles pour 2023 connaissent une augmentation de 47 931€ € soit +3,47% entre 2022 et 2023.

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Elles servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles s'établissent à 436 500.00€ en 2023 contre 425 200.00€ en 2022, soit une augmentation de +4,32%

Cette augmentation est due essentiellement à la prévision d'élévation des coûts des approvisionnements (gaz, produits alimentaires...).

2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ces charges font l'objet d'une particulière attention.

Elles sont en augmentation pour s'établir à 733 550€ en 2023 contre 703 150 € en 2022, du fait :

- D'une augmentation des cotisations d'assurance du personnel ((+55.71% soit + 15 600€)(assurance intervenant en cas d'absence du personnel pour maladie ...))
- D'une revalorisation de 3,5% du point d'indice par l'État, intervenue en juillet 2022 après plus de 10 ans de gel de ce point
- D'une réévaluation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIPSEEP) par la Mairie de Jussac.

3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 229 697€ connaît une évolution de +4,76 % (219 268€ en 2022).

Ce poste intègre :

- Les contributions obligatoires (67 985€ dont la contribution au Centre social de la vallée de l'Authre 63 022€ et à la structure multi-accueil 4 962€),
- Les subventions accordées aux associations (27 300€), aux budgets du CCAS (3 000€) et de la ferme équestre (12 847€),
- Les indemnités des élus pour 83 700€,
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) pour le logiciel du secrétariat de mairie (9 100€).

4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2023 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 202 200.00€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital (2022 =225 235.00€) ;
- 28 212.00€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette (2022 = 32 110.00€).

5) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 637 472.00€ (450 173.94€ en 2022);
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 548 886.00€ en 2023 (666 932.00€ en 2022),

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

N° Chapitre	OBJET Chapitre	Vote (BP) 2022	Vote (BP) 2023
013	Atténuations de charges	20 000,00	30 000,00
70	Ventes de produits , prestations de services	103 263,00	69 000,00
73	Impôts et taxes	1 007 047,00	1 060 963,00
74	Dotations et participations	573 368,00	634 353,00
75	Autres produits de gestion courante	20 136,00	25 005,00
76	Produits financiers	23,65	24,00
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprise sur amortissements, provisions	-	935,00
RECETTES REELLES		1 723 837,65	1 820 280,00
002	Résultat d'exploitation reporté	306 522,35	139 492,00
042	Opérations d'ordre	45 000,00	45 000,00
RECETTES D'ORDRE		351 522,35	184 492,00

LA FISCALITE

La commune de Jussac bénéficie de ressources fiscales en progression, générées par la croissance des valeurs locatives liée aux nouvelles constructions.

Cette évolution permet au Conseil Municipal de ne pas revaloriser les taux appliqués en 2022.

TAUX 2023 :

Taxe habitation : 14.52% Foncier bâti : 43.21% 5 dont taux départemental de 23.56% Foncier non bâti : 93.28%

Le montant attendu des taxes (taxes foncières 836 229€ + la taxe d'habitation des résidences secondaires 42 123€ + les allocations compensatrices 18423€ + coefficient correcteur 571€) se monte à 897 346€ en 2023 (842 493€ en 2022).

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle par la CABA est prévue à 85 890€.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attendu est de 39 700€.

La Taxe sur les pylônes électriques a été arrêtée à 48 100€.

LES DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

	2022	2023	Variation %
Dotation forfaitaire	208 782,00 €	208 702,00 €	-0,04
Dotation de solidarité rurale "bourg centre"	138 615,00 €	149 707,00 €	8,00
Dotation de solidarité rurale "péréquation"	50 054,00 €	58 630,00 €	17,13
Dotation de solidarité rurale "cible"	93 201,00 €	94 642,00 €	1,55
Dotation nationale de péréquation	35 705,00 €	35 848,00 €	0,40
TOTAL	526 357,00 €	547 529,00 €	4,02

L'augmentation des dotations (+ 21 172€) s'expliquent pour l'essentiel par la volonté du gouvernement de faire progresser certaines dotations à l'intérieur de l'enveloppe globale.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Revenus des immeubles (locations des appartements, de la salle polyvalente) = 25 000€ (20 134€ en 2022).

PRESTATIONS DE SERVICES

En 2023, les recettes devraient retrouver le niveau des années précédentes (avant COVID) :

- Alae (4200€) et garderie (7700€)
- Cantine scolaire : 30 400€ de facturation aux familles (+ participation de l'état (Cantine à 1€) évaluée à 42000€)
- Versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 7 500€.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget 2023 est ambitieux mais prudent.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

En investissement, la section est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 538 510.60 € incluant les restes à réaliser 2022.

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2022	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2023
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 654 660,60 €	1 123 165,00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	191 840,00 €	995 968,60 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	425 410,94 €	419 377,00 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 271 911,54 €	2 538 510,60 €

De nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 1 123 165€ en 2023 dont :

- En Voirie :
 - Variation des prix de 10% concernant les travaux d'aménagement de la traverse RD922 + avenue de la Jordanne 92 200€
 - Divers travaux (marché bons de commande Eurovia) 50 000€
 - Solde des maîtrises d'œuvre pour l'aménagement de la traverse RD922, de l'avenue de la Jordanne, du chemin de Mondésir 22 340€
 - Travaux de réfection et sécurisation d'un mur 5 000€
 - Élargissement d'un chemin communal 1 440€
 - Acquisition d'un poteau incendie 1 500€
 - Acquisition et pose de plaques de rues et signalisation 3 000€
- En éclairage public :
 - Travaux d'éclairage du terrain de foot : 119 640€ ;
 - Divers travaux : 3 000€

- En bâtiment :
 - o Concernant le groupe scolaire et sa future cantine :
 - Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage 15 000€
 - Étude de sol 25 000€
 - Programmation de l'opération 12 000€
 - Concours d'architecture 24 000€
 - Frais de maîtrise d'œuvre tout au long du projet 101 338€
 - Contrôle technique construction 16 540€
 - o Travaux de réfection du tennis couvert 69 600€
 - o Opération de relamping « led » de l'école 10 123€, du tennis couvert 6 200€, de la mairie 704€
 - o Mise en place d'un contrôle d'accès pour le tennis couvert et le CLSH 4 188€
- Divers investissements dont :
 - o École : sécurisation de la porte cour/mairie 5 400€
 - o Provision pour achat de terrains 40 000€
 - o Système de recharge des caméras 12 000€
 - o Mise en place de la fibre au secrétariat de mairie-école-médiathèque 2 000€
 - o Acquisitions diverses :
 - Vidéoprojecteur pour l'école 3 000€
 - Serveur, ordinateurs pour le secrétariat de mairie 6 800€
 - Fauteuils, chaises, tables, barnum 16 100€
 - Ilot chaud pour le self 3 600€
 - Divers matériels pour les ateliers techniques 883€

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2022	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2023
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 104 834,54 €	1 760 636,60 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	167 077,00 €	777 874,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 271 911,54 €	2 538 510,60 €

Elles s'établissent en 2023 à 2 538 510.60€ dont **1 760 636.60€ de recettes nouvelles.**

En 2023, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 548 886€ résulteront du virement de la section de fonctionnement (666 932.00€ en 2022/ 560 024.69 € en 2021) ;
- Pour le groupe scolaire et sa future cantine : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'étude de la cantine 77551€
- Pour la traverse de Jussac : 194 643€ de la Région (CAR 2 - *Contrats Ambition Région* -) et 30 000€ pour l'arrêt de bus
- Pour l'éclairage du terrain de foot : subvention de 34 895€ du Syndicat d'énergie, 15 000€ du fonds d'aide du foot amateur, 15 000€ de la région et 10 000€ autre financeur
- Pour la sécurisation de l'école, une subvention de 3 568€ au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)
- Pour l'acquisition et la pose du City stade et du PADEL : une aide de la région de 10 000€ (rappel : en restes à réaliser une aide de l'Agence National du Sport de 95 508€)
- Aide au relamping du tennis couvert, de l'école et de la mairie : 3 405€
- 42 440€ seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 23 456€ de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) ;
- 50 000€ de la taxe d'aménagement

La section sera équilibrée par un emprunt de 37 493.60€.

(Rappel : en restes à réaliser reports de 455 000€ d'emprunt dont l'emprunt à court terme dans l'attente du fonds de concours du département).

BUDGETS ANNEXES

La Ferme Équestre

Ce budget d'un montant global de 70 226€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 31 469€
- ✓ Section investissement : 38 757€

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien (réparations, apports de sable dans la carrière/le manège) pour 2 150€, l'assurance des bâtiments 814€,

Les recettes proviennent de la subvention du budget commune (12 847€) et des loyers (7 349€).

Pour 2022 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 21 220€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 2 231€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Le Transport Scolaire

Ce budget d'un montant global de 25 813€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 17 635€
- ✓ Section investissement : 8 178€


Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien du bus scolaire 800€, du carburant 900€, de l'assurance 497€ et des sorties scolaires 2 500€, et du reversement du salaire du chauffeur 7 500€ au budget général,.....

Les recettes proviennent des reversements de la CABA 10 000€ et de la facturation aux familles 800€,...

En dépenses d'investissement est inscrit, en prévision du changement du bus dans x années, une provision de 8 178€ pour 2023.

Aucun emprunt en cours pour le budget transport scolaire.

Jussac, le 14/04/2023


Le Maire
Jean-François RODIER